

INFO-NÉGO



Alliance de la Fonction publique du Canada

Unités de négociation relevant du Conseil du Trésor (PA, SV, TC, EB, FB)

Le 3 juin 2008

Services techniques : mise à jour de l'équipe de négociation

Aux membres des groupes DD, EG, GT, PI, PY et TI.

L'équipe de négociation encourage les membres de l'AFPC à s'inscrire sur le site Web de l'AFPC pour recevoir les mises à jour par courriel : <http://www.psac-afpc.org>

Votre équipe de négociation était à Ottawa du 26 au 28 mai, marquant ainsi le premier anniversaire du début des négociations avec l'employeur et de la présente ronde de « barguignage ».

À ce jour, l'employeur n'a toujours pas convenu d'apporter un seul changement majeur à la convention collective. Qui plus est, il cherche toujours à nous retirer des acquis, contrairement à la Table des PA où l'employeur a laissé tomber ses demandes de concessions.

Nous avons présenté d'autres arguments au sujet des revendications suivantes :

- Article 34.09 Congé pour les employés en déplacement – l'employeur a répondu NON et affirme qu'il n'y a aucune possibilité de changement.
- Article 43 Réaffectation liée à la maternité – l'employeur ne voit aucun problème à la Table des TC.
- Article 54 Congé d'études – l'employeur ne croit pas que des demandes ont été refusées indûment.
- Article 65 Administration de la paye (Rémunération d'intérim – 65.09) – l'employeur affirme que les employés du groupe TC ne peuvent exercer l'essentiel des fonctions en une journée seulement.
- Nouvel article concernant l'élimination de la sous-traitance – l'employeur a dit NON, car il a besoin de souplesse.
- Congé sessionnel pour les membres du Bureau de la traduction – ces employés ont été récemment transférés au groupe TC; c'est pourquoi nous voulons signer un protocole d'entente le plus rapidement possible afin que ces membres continuent de bénéficier de cet avantage, mais l'employeur refuse de signer. Même si les membres ont déjà négocié ce congé, l'employeur exige une concession de notre part avant de nous le redonner.
- Appendice D – Contrôleurs en recherche et sauvetage – l'employeur étudiera la question.
- Nouvelle indemnité d'application de la loi (GT) – l'employeur étudiera la question.

Malgré le fait que les deux parties poursuivent leur analyse de l'Étude sur la rémunération concernant les TC, l'employeur a jugé bon de présenter sa proposition salariale aussi lamentable qu'insultante. Il s'agit de la même offre que celle présentée aux autres tables, soit une entente de quatre ans comportant des augmentations annuelles de 1,5 % / 1,5 % / 1,2 % / 1,2 %. Et ce n'est pas tout! L'employeur demande à l'AFPC de signer un protocole d'entente, selon lequel les membres renoncent à leurs droits de déposer des plaintes en matière d'équité salariale. L'employeur refuse de reconnaître le fait que les problèmes d'équité salariale découlent de normes de classification inadéquates et désuètes qui n'ont rien à voir avec les augmentations du coût de la vie.

Peut-on appeler cela un employeur de choix?!?

Les prochaines dates de négociation restent à confirmer.

Votre équipe :

Carol Casey – EG – Prairies

Daniel Dubé – EG – Québec

Peter Holland – GT – Atlantique

Garry Larouche – TI – Ontario

Darrell-Lee McKenzie – EG – C.-B.

Phil Robinson – TI – C.-B.

Glen Whalley – EG – Région de la capitale nationale